



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/898

Lancement de l'opération n° 60021001 " Santé et sécurité au travail 2021 - 2026 " et affectation d'une partie de l'AP n° 2021 - 5, programme 00008

Direction Pilotage financier et juridique RH

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/898 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60021001 " SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL 2021 - 2026 " ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021 - 5, PROGRAMME 00008 (DIRECTION PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Pacte social - santé et sécurité au travail 2021 - 2026 » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Pacte social - santé et sécurité au travail 2021-2026 » n° 2021-5, programme n° 00008.

Une opération d'investissement, estimée à 1 million d'euros (800 000 euros avaient été délibérés en juillet 2015 pour le pacte social 2015 - 2020), et destinée, après recueil de l'avis du Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), à accorder des moyens supplémentaires aux directions de la Ville pour la réalisation de travaux, l'achat de mobilier ou de matériel permettant une diminution des risques professionnels et/ou amélioration des conditions de travail sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Pacte social - santé et sécurité au travail 2021 - 2026 » n° 2021-5, programme n° 00008.

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60021001 « Santé et sécurité au travail 2021 - 2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Pacte social - santé et sécurité au travail 2021 - 2026 » n° 2021-5, programme n° 00008.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00008, AP n° 2021-5, opération n° 60021001 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 020 (et autres), selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 167 000 €;
 - 2022 : 167 000 €;
 - 2023 : 167 000 €;
 - 2024 : 167 000 €;
 - 2025 : 167 000 €;

- 2026 : 165 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET